

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2012 À 2017 - (N° 246)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la seconde ligne des cinq dernières colonnes du tableau de l'alinéa 4 :

«

175,1	179,5	184	188,6	193,3
-------	-------	-----	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de maintenir la progression de l'ONDAM à +2,5 % sur la période 2012-2017.